



CREATION DE NUMERO DE TVA FRANCAIS pour LES SOCIETES ETRANGERES

Les entreprises étrangères qui vendent des produits en France, sur Internet ou par téléphone peuvent être tenues d'obtenir un numéro de TVA auprès de l'administration française

1 Vous êtes une société européenne

a/ Votre chiffre d'affaires français annuel est en dessous de 35000€ et vous expédiez depuis un pays de l'Union Européenne (hors France). Vous avez votre propre numéro de TVA et cela suffit pour être autorisé à vendre vos produits en France.

b/ Votre chiffre d'affaires français annuel est inférieur à 35000€. Vous travaillez avec un partenaire logistique en France pour le traitement de vos commandes, ou vous avez des marchandises stockées en France. Dans ce cas vous devez être enregistré auprès de l'administration fiscale. **TVA**

c/ Votre chiffre d'affaires français annuel dépasse 35000€. Quel que soit votre mode d'approvisionnement, une immatriculation TVA est obligatoire. **TVA**

2 Vous n'êtes pas une société européenne

a/ Vous vendez en France et expédiez vos produits directement depuis votre pays (hors UE), alors l'enregistrement de la TVA n'est pas applicable. C'est au consommateur qu'il incombe de payer les taxes lorsqu'il importe vos produits

b/ Vous n'appartenez pas à un pays de l'UE, mais vous expédiez vos articles depuis un entrepôt situé en France. Il peut s'agir d'une solution logistique proposée par une entreprise (de type Amazon, Ebay, Fnac, Cdiscount, La redoute, Price Minister, etc.) par un prestataire logistique ou bien par un tout autre tiers. Vous devez alors faire les démarches pour obtenir un numéro de TVA français. Sachez qu'un prestataire logistique n'acceptera jamais d'expédier vos marchandises si vous n'êtes pas en mesure de fournir un numéro de TVA officiel. Dans certains cas, un représentant fiscal est obligatoire. **TVA**

Il est important que vous soyez inscrit à la TVA en France et que vous fassiez des déclarations mensuelles. Si votre entreprise n'est pas conforme, vous vous exposez à des amendes imposées par l'administration fiscale française.

Notre offre

Enregistrement du numéro de TVA

Nous procédons à votre immatriculation et obtenons votre numéro de TVA français. Avant d'entamer cette procédure nous avons besoin d'informations et documents sur votre entreprise tels que le certificat de constitution de votre société, la carte d'identité du représentant légal, les statuts, la description de vos marchandises, vos canaux de distribution. En plus, on peut obtenir votre numéro d'EORI pour vos imports. Prevoyez un délai de 15 jours pour obtenir votre numéro d'immatriculation à la TVA en France.

Déclaration de TVA avec Représentant fiscal

Chaque mois, vous communiquez le total des ventes effectuées à l'aide d'un modèle dédié. Nous calculons le montant à payer aux autorités françaises, nous transférons le fichier des déclarations mensuelles de TVA et organisons le prélèvement automatique depuis votre compte bancaire.

FRENCH OFFICE

350 Chemin du Pré neuf +33 (0)4 58 00 50 81
38350 La Mure contact@french-office.fr
FRANCE french-office.fr et tchat en ligne